FINANCEMENT OFFERT PAR PATRIMOINE CANADIEN

Aperçu de trois programmes

Conférence de la Fiducie nationale
Winnipeg (Manitoba)
Le 18 octobre 2019

Andrea Philp, gestionnaire régionale, Arts et infrastructure, Région des Prairies et du Nord
andrea.philp@canada.ca

Programme

Le présent exposé décrit trois programmes du domaine des arts et du patrimoine financés par le ministère du Patrimoine canadien :

1. Fonds du Canada pour les espaces culturels
2. Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine – Fonds des legs
3. Programme d'aide aux musées

Introduction

- Les programmes dont il sera question aujourd'hui ne constituent pas nécessairement toutes les sources de financement auxquelles pourrait avoir accès votre organisme.
  - Pour obtenir la liste complète des programmes de financement liés à la culture, à l'histoire et au sport, visitez le https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement.html.
- Suivant le niveau de financement dont vous avez besoin, pour obtenir l'aide des programmes dont il sera question aujourd'hui, vous pourriez dans tous les cas devoir soumettre vos états de trésorerie, votre plan d'affaires, un formulaire de demande dûment rempli et d'autres documents détaillés. Mieux vaut contacter un agent de programme avant de soumettre votre demande afin d'éviter les retards indus.
- Veuillez noter que l'exposé donne l'information la plus à jour sur les directives des programmes, mais celles-ci peuvent changer sans préavis.

Fonds du Canada pour les espaces culturels

FCEC

Le Fonds du Canada pour les espaces culturels (FCEC) contribue à améliorer les conditions matérielles qui favorisent l'innovation dans les milieux artistique, patrimonial et culturel.

Image : Parc patrimonial Wanuskewin, Saskatoon

Demandeurs admissibles

FCEC

- Organismes professionnels à but non lucratif constitués en personne morale ayant une vocation artistique ou patrimoniale

- Organismes professionnels à but non lucratif constitués en personne morale souhaitant aménager et gérer un hub créatif

- Gouvernement provincial ou territorial, administration municipale, organisme de ces administrations ou encore institution ou organisme équivalent d'un peuple autochtone ayant par le passé offert un soutien manifeste à des activités artistiques ou patrimoniales professionnelles, y compris les pratiques culturelles autochtones, dans sa collectivité

Volets de financement/ Projets admissibles

FCEC

Le FCEC offre du financement dans le cadre de trois volets :

1. Rénovation et construction
   - Construction ou rénovation d'installations artistiques ou patrimoniales, ou de hubs créatifs
2. Équipement spécialisé
   - Acquisition d'équipement spécialisé
3. Études de faisabilité
   - Élaboration d'études de faisabilité pour la construction ou la rénovation d'installations artistiques ou patrimoniales, ou de hubs créatifs

Projets inadmissibles

FCEC

- Rénovation ou remise en état d'un bâtiment historique non directement liée à des programmes professionnels dans le domaine des arts ou du patrimoine
- Construction ou rénovation de l'enveloppe physique d'un bâtiment qui n'appartient pas au demandeur
- Projet d'entretien régulier d'un bâtiment
- Projet visant un lieu servant principalement à des célébrations religieuses ou au rassemblement de fidèles, ou encore un cimetière ou des panneaux touristiques
- Conception ou réalisation de contenu d'expositions ou d'œuvres artistiques
- Achat et installation d'œuvres d'art public dans le cadre d'un projet autonome

Critères du programme

FCEC

- La contribution maximale pouvant être versée pour un projet donné est de 50 % du coût total admissible du projet **ou de :**
  - 15 000 000 $ pour des travaux de construction ou de rénovation;
  - 5 000 000 $ pour l'acquisition d'équipement spécialisé;
  - 500 000 $ pour une étude de faisabilité;

  selon le montant le moins élevé dans les trois cas.

- Le programme accorde la priorité aux investissements dont profiteront des groupes mal desservis, y compris les communautés autochtones, les populations ethnoculturelles et les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Modèle d’exécution

FCEC

- Le FCEC est administré à l’échelle régionale.
- Il n’y a aucune date limite pour la présentation des demandes; celles-ci peuvent être soumises tout au long de l’année.

Exemple de projet du FCEC

FCEC

Image : Rendu du Centre d’art inuit, Winnipeg

Exemple de projet du FCEC

FCEC

Image : Wawadit'la, Victoria

Exemple de projet du FCEC

FCEC

Image : Agrandissement du Musée MacBride, Whitehorse

Hubs créatifs

FCEC

- Dans le Budget de 2017, le gouvernement du Canada a annoncé l'attribution d'un financement distinct pour soutenir l'aménagement de hubs créatifs par l'entremise du FCEC.

- Un hub créatif est une installation qui réunit des professionnels de divers secteurs des arts et du patrimoine, et d'autres disciplines créatives.

- Les hubs créatifs sont conçus de manière à favoriser la collaboration et l'innovation de même qu'à améliorer la productivité.

Hubs créatifs

Caractéristiques :

- Locataires et utilisateurs multiples
- Diversité de disciplines, de secteurs, de modèles opérationnels ou de gens
- Locaux et ressources communs
- Activités favorisant l'échange et la collaboration
- Espaces et programmes accessibles au public

Et non :

- Studios partagés
- Salle polyvalente dans une installation à vocation unique (p. ex. salle à louer dans un musée)

Exemple de hub créatif – New Dawn

FCEC

Exemple de hub créatif – New Dawn

FCEC

NEW DAWN

Aménagé dans un couvent rénové, le Centre est une installation polyvalente comportant des espaces de travail et de rassemblement durables qui misent sur la créativité, l'originalité et l'attitude tournée vers l'avenir des résidents du Cap-Breton.

Le rez-de-chaussée (environ 25 % de la superficie de l'immeuble) est consacré aux espaces de collaboration et aux bureaux d'organismes autres qu'artistiques et culturels.

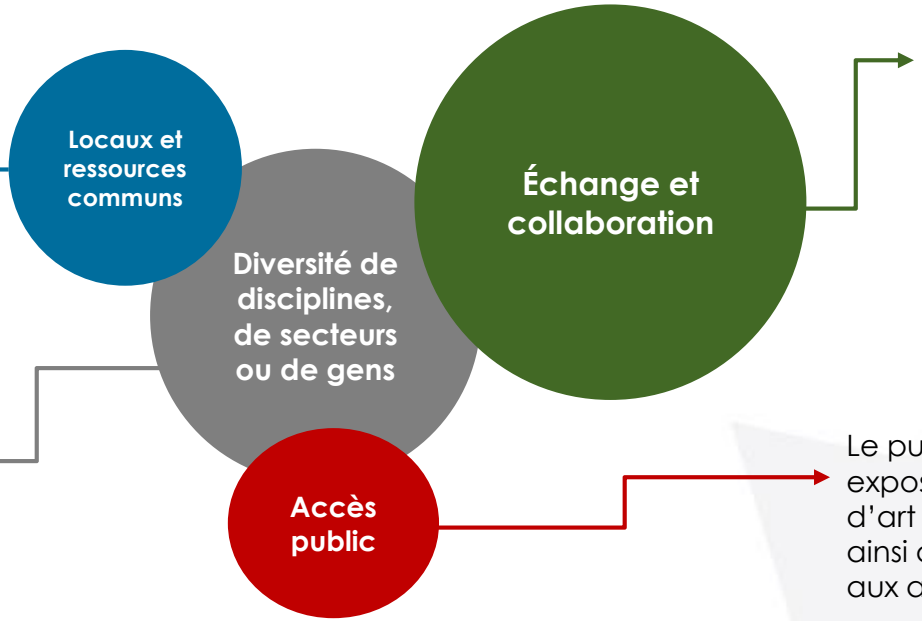

On y offre des ateliers et des programmes de perfectionnement professionnel, des cours de yoga et de conditionnement physique, des séries de conférences et des rencontres en tous genres.

Production de films et de musique, arts visuels, groupes environnementaux, popote roulante, ONG et installations de réalité virtuelle; la diversité est encouragée grâce à un engagement à rester abordable et à une subvention annuelle pour artistes de 50 000 $.

Le public peut assister à des exposés, à des expositions d'art visuel, à des spectacles ainsi qu'aux conférences et aux ateliers.

Personne-ressource

FCEC

- À l'échelle nationale :
  - 1-866-811-0055 (sans frais)
  - PCH.info-info.PCH@canada.ca
  - Des représentants du service à la clientèle vous aiguilleront vers la bonne personne-ressource régionale pour votre organisme.

- À l'échelle régionale :
  - Organisations du Manitoba, de la Saskatchewan, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut : PCH.rpn-pnr.PCH@canada.ca
  - Autres bureaux régionaux : https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/pour-nous-joindre.html

Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine

DCAP

Le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine (DCAP) vise à favoriser la participation des citoyens à la vie de leur collectivité au moyen des arts de la scène et des arts visuels ainsi que de l'expression, de la célébration et de la préservation du patrimoine historique local.

Image : « Attends-moi, papa! », New Westminster

Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine : Fonds des legs

DCAP

- Le programme DCAP comporte trois volets :
  1. Festivals locaux
  2. Commémorations communautaires
  3. Fonds des legs

- Les projets financés dans le cadre de l'un ou l'autre de ces trois volets doivent :
  1. Favoriser les activités liées aux arts et au patrimoine
  2. Faire participer les membres de la communauté et être accessibles au grand public
  3. Être organisés localement

Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine : Fonds des legs

DCAP

Le volet Fonds des legs offre du financement pour des projets d'immobilisations communautaires visant à restaurer, à rénover ou à transformer un bâtiment existant ou un espace extérieur (statue, salle communautaire, monument, jardin ou œuvre d'art) à des fins d'utilisation communautaire. Les projets d'immobilisations admissibles soulignent le centenaire ou un anniversaire subséquent, par tranches de 25 ans, d'un événement ou d'une personnalité historique revêtant une importance significative à l'échelle locale.

Demandeurs admissibles

DCAP

Pour être admissible, un organisme doit exister depuis au moins deux ans et compter poursuivre ses activités après l'achèvement du projet.

Il peut s'agir des organismes suivants :

- Organisation locale à but non lucratif locale constituée en personne morale
- Conseil de bande, conseil tribal ou autre gouvernement ou organisme autochtone local (Premières Nations, Inuits ou Métis)
- Administration municipale et entités, conseils ou commissions connexes ayant manifestement un partenariat actif avec au moins un groupe communautaire qui prend part au projet proposé

Projets admissibles

DCAP

Le financement soutient des projets d'immobilisations communautaires qui :

- commémorent un événement historique local important ou rendent hommage à une personnalité historique locale importante;
- soulignent un centenaire ou un anniversaire subséquent, par tranches de 25 ans (p. ex. 125e, 150e);
- visent la restauration, la rénovation ou la transformation d'un immeuble ou d'un espace extérieur existant ayant une importance pour la communauté locale et destiné à un usage communautaire;
- favorisent des activités patrimoniales et artistiques, dans la communauté locale, destinées et accessibles au grand public.

Critères du programme

DCAP

- Les bénéficiaires peuvent recevoir au maximum 50 % des dépenses admissibles du projet, jusqu'à concurrence de 500 000 $.

- Il n'y a pas de date limite pour la présentation des demandes, mais les projets doivent être soumis avant la date d'anniversaire de l'événement ou de la personnalité à commémorer.

Exemple de DCAP : Fonds des legs

DCAP

Image : « Attends-moi, papa! », New Westminster

Personnes-ressources

DCAP

Le programme DCAP – Fonds des legs est administré à partir de la région de la capitale nationale :

- Nicole Cléroux, agente de programme
  819-953-3436

- Philippe Doyon, analyste principal de programme
  819-953-0438

- Courriel : PCH.bcah-dcap.PCH@canada.ca

Programme d’aide aux musées

PAM

Le Programme d’aide aux musées (PAM) soutient les institutions patrimoniales et les travailleurs œuvrant dans ce domaine pour qu’ils puissent préserver et mettre en valeur des collections patrimoniales. Il favorise la préservation de la culture autochtone et facilite l’accès de tous les Canadiens aux collections patrimoniales. Il favorise également l’essor des connaissances, des compétences et des pratiques professionnelles liées aux fonctions muséales clés.

Image : Kitikmeot Heritage Society, Cambridge Bay

Volets de financement

PAM

Le PAM apporte une aide financière aux musées canadiens et aux institutions apparentées par l'entremise de cinq volets distincts :

1. **Accès au patrimoine**
   - Ce volet permet d'offrir un financement aux organisations patrimoniales relativement à des expositions itinérantes au Canada afin de favoriser l'accès au patrimoine dans différentes régions géographiques.
2. **Fonds des expositions itinérantes**
   - Ce volet aide les musées à assumer les coûts liés à l'accueil d'expositions itinérantes provenant d'autres musées canadiens ou institutions patrimoniales fédérales, de même qu'à l'emprunt d'artéfacts auprès de musées nationaux canadiens.

Volets de financement (suite)

PAM

3. **Patrimoine autochtone**
   - Ce volet soutient la préservation, la mise en valeur et la gestion du patrimoine culturel autochtone du Canada. Il vise également à faire mieux connaître et comprendre au public les diverses cultures des peuples autochtones.
4. **Gestion des collections**
   - Ce volet vise à améliorer les connaissances, les compétences et les pratiques professionnelles ainsi qu'à renforcer les normes professionnelles liées aux fonctions muséales clés en matière de gestion des collections au Canada. Il appuie aussi l'élaboration et la diffusion de ressources ou la prestation de services qui profiteront à de nombreux musées.

Volets de financement (suite)

PAM

5. **Accord Canada-France**
   - Ce volet vise à tisser et à maintenir des liens privilégiés et durables entre les musées du Canada et de la France ainsi qu'à améliorer les compétences des professionnels des musées. Il aide également les établissements canadiens à établir de nouveaux partenariats internationaux et à faire connaître les collections patrimoniales du Canada à de nouveaux publics.

Critères du programme/ Modèle d'exécution

PAM

- Chaque volet de financement est assorti de critères et de dates limites distincts; pour en savoir plus, consultez le volet qui vous intéresse.
  - https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/aide-musees.html

- L'administration du PAM se fait à l'échelle régionale.

Exemple du PAM

PAM

Image : Kitikmeot Heritage Society, Cambridge Bay

Personne-ressource

PAM

- À l'échelle nationale :
  - 1-866-811-0055 (sans frais)
  - PCH.info-info.PCH@canada.ca
  - Des représentants du service à la clientèle vous aiguilleront vers la bonne personne-ressource régionale pour votre organisme.

- À l'échelle régionale :
  - Organisations du Manitoba, de la Saskatchewan, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut : PCH.rpn-pnr.PCH@canada.ca
  - Autres bureaux régionaux : https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/pour-nous-joindre.html

Des questions?